

# Conditions Générales de Vente

Date d'entrée en vigueur : 09/02/2025

## PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (« **CGV** ») ont pour objet de régir les droits et obligations des parties, ainsi que les modalités selon lesquelles la société VOLT WEB AGENCY, micro-entreprise, ayant son siège social au 55 rue de Pouilly à Metz (57000), immatriculée au répertoire des entreprises sous le numéro **SIRET 93377070300017**, représentée par Monsieur Sébastien Orlandini en sa qualité de Gérant (« **VOLT WEB AGENCY** ») fournit ses services de création, mise à jour et maintenance de sites internet ainsi que des services d'hébergement, d'achat et de gestion de nom de domaine et d'adresses email professionnelles (« **Services** ») à ses clients professionnels (« **CLIENT** »).

Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur les informations commerciales affichées sur le site [www.volt-web-agency.com](http://www.volt-web-agency.com) ou sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, celles-ci pouvant être amenées à être modifiées à tout moment et sans préavis.

Les CGV sont disponibles sur le bon de commande (« **Bon de Commande** ») et sur le site internet de VOLT WEB AGENCY à l'adresse <https://www.volt-web-agency.com/conditionsgeneralesvente>. La signature du Bon de Commande par le CLIENT emporte l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par le CLIENT ne pourra s'intégrer aux présentes, dès lors que ces documents seraient incompatibles avec les présentes CGV.

Les CGV peuvent être modifiées à tout moment par VOLT WEB AGENCY, notamment pour les besoins d'une adaptation des présentes à toute modification de la réglementation ou de toute modification par VOLT WEB AGENCY de ses conditions de vente. Les CGV modifiées prendront effet pour toute nouvelle commande.

## ARTICLE 1 – FORMATION ET DUREE DU CONTRAT

VOLT WEB AGENCY propose ses Services sous la forme d'un abonnement payant (« **Abonnement** »), éventuellement accompagné de frais de lancement, présentés dans le Bon de Commande.

Le CLIENT reconnaît avoir reçu de VOLT WEB AGENCY toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire le présent contrat (« **Contrat** »). Ainsi, les choix effectués par le CLIENT lors de sa commande ou ultérieurement demeurent sous son entière responsabilité.

Les Services proposés par VOLT WEB AGENCY font l'objet préalablement d'un Bon de Commande comprenant le détail des Services commandés par le CLIENT, les conditions financières afférentes ainsi que la durée de l'Abonnement.

A compter de la signature du Bon de Commande par le CLIENT le Contrat entre en vigueur pour la durée de l'Abonnement indiquée dans le Bon de Commande.

## **ARTICLE 2 – NOM DE DOMAINE**

Deux cas sont possibles concernant la réservation des noms de domaine

: 2.1 Le CLIENT dispose déjà d'un nom de domaine qu'il souhaite utiliser :

Dans l'hypothèse où le CLIENT est déjà titulaire du nom de domaine qu'il souhaite associer à son site créé par VOLT WEB AGENCY, il devra transmettre sa demande à VOLT WEB AGENCY. Il aura alors la possibilité de rester gérant du nom de domaine via son prestataire historique, et d'en modifier le paramétrage DNS pour que ce nom de domaine pointe vers le serveur VOLT WEB AGENCY.

Dans ce cas, le CLIENT est seul responsable du paramétrage, de l'usage, et des renouvellements de son nom de domaine.

2.2 Le CLIENT souhaite que VOLT WEB AGENCY achète ou gère son nom de domaine

Dans le cas où le nom de domaine est acheté par VOLT WEB AGENCY pour le compte du CLIENT, ou si le CLIENT a transféré un nom de domaine existant à VOLT WEB AGENCY, ce dernier pourra alors prendre en charge le renouvellement de ce nom de domaine, sous réserve d'accord du CLIENT par email.

Il est possible que VOLT WEB AGENCY réalise des démarches au nom du CLIENT, pour une question de simplicité dans l'exécution des Services. Toutefois, le CLIENT reste titulaire du nom de domaine et conserve la possibilité de récupérer ce nom de domaine à l'issue du Contrat conformément à l'article 13.4 des présentes conditions générales.

L'usage du nom de domaine, préalablement choisi par le Client, est fait sans que VOLT WEB AGENCY ne procède à une quelconque recherche d'antériorité ou de similitude. VOLT WEB AGENCY attire l'attention du CLIENT quant au fait que le choix du nom de domaine lui revient et qu'en conséquence la responsabilité de VOLT WEB AGENCY ne pourra être engagée dans l'hypothèse où ce nom de domaine se révélerait identique ou similaire à celui d'un tiers, ou à une marque, un nom, un nom commercial, ou une dénomination sociale antérieure, portant ainsi atteinte aux droits de ce dernier, notamment au regard du droit des marques et de la concurrence déloyale. Ainsi, la responsabilité de VOLT WEB AGENCY ne sera pas engagée concernant tout litige portant sur le choix du nom de domaine, ce que le Client reconnaît expressément

## ARTICLE 3 – HEBERGEMENT ET SECURITE

Les données relatives au site développé par VOLT WEB AGENCY pour le compte du CLIENT sont hébergées via un prestataire tiers : vercel.

VOLT WEB AGENCY s'engage, en termes d'hébergement, à hauteur des engagements pris par son prestataire, présentés dans ses conditions générales de ventes : <https://vercel.com/legal/terms>.

L'ensemble des sites développés par VOLT WEB AGENCY pour le compte de ses CLIENTS sont hébergés sur un serveur unique dédié à VOLT WEB AGENCY. Le CLIENT est informé que son site est donc hébergé sur un serveur sur lequel plusieurs autres sites développés par VOLT WEB AGENCY pour ses clients sont également hébergés.

## ARTICLE 4 – ETAPES DE DEVELOPPEMENT DU SITE DU CLIENT

### 4.1 Choix du template - Aspect graphique du site

Suite à la conclusion du Contrat, un conseiller VOLT WEB AGENCY proposera au Client une sélection de templates. Le Client peut également avoir son propre template ou décider de faire la première version sans template .

Une première version du site sera configurée par VOLT WEB AGENCY avec le template choisi par le CLIENT (ou sans template s'il le souhaite) et installée sur le nom de domaine choisi par le Client. Cette première version comprend les informations données par le Client à VOLT WEB AGENCY au moment du choix du template, ainsi que l'intégration de photographies libres de droits liées au domaine d'activité du Client.

Dans l'hypothèse où le Client a souhaité bénéficier d'adresses emails professionnelles liées au nom de domaine choisi, celles-ci sont créées au moment de cette première version.

Cette première version est réalisée par VOLT WEB AGENCY dès la signature du Bon de commande par le CLIENT et livrée dans un délai de 2 semaines maximum à ce dernier. Cette première version fait l'objet d'un procès-verbal de réception qui est signé par le Client.

### 4.2 Intégration des contenus du Client

Un questionnaire de personnalisation (« **Questionnaire** ») sera adressé par e-mail par VOLT WEB AGENCY au CLIENT qui s'engage à fournir les informations et documents demandés dans ledit Questionnaire dans un délai de quinze (15) jours. VOLT WEB AGENCY procédera ensuite à l'intégration des textes, images, vidéos, etc... fournis par le CLIENT (« **Contenus** ») dans le Questionnaire de personnalisation.

Le CLIENT est tenu de relire très attentivement ses textes avant de valider le Questionnaire et de le transmettre à VOLT WEB AGENCY (orthographe, majuscules, singulier/pluriel,

tournures de phrases...). VOLT WEB AGENCY ne procédera à aucune relecture/étude des Contenus.

#### 4.3 Extensions et plugins

VOLT WEB AGENCY intègre les modules, extensions et plugins nécessaires et en conformité avec l'offre (formulaires, RGPD, préparation au référencement, etc...). Certains plugins sous licence payante peuvent être utilisés et sont inclus dans les Services. Les versions des plugins, composants et modules installés sont récentes.

#### 4.4 Livraison et achèvement des travaux

Le délai de livraison du site dépend du temps que mettra le CLIENT à adresser le Questionnaire à VOLT WEB AGENCY.

Le délai nécessaire une fois le Questionnaire rempli par le CLIENT (avec l'intégralité des éléments nécessaires à la réalisation du Site Interne) est d'une semaine ouvrable.

VOLT WEB AGENCY informera le CLIENT par courriel de la mise en ligne du site internet. Le courriel de mise en ligne signifiera l'achèvement des travaux.

### **ARTICLE 5 – REFERENCES**

Le CLIENT autorise VOLT WEB AGENCY à citer son nom et sa dénomination sociale ainsi que son URL, les copies d'écran de ses pages Web, à titre de références pour la promotion commerciale de VOLT WEB AGENCY.

Le CLIENT est informé qu'un lien vers son site sera réalisé depuis le site de VOLT WEB AGENCY. Cela aura pour effet d'augmenter sa visibilité dans les moteurs de recherches. Le CLIENT peut s'opposer à cette mesure par simple courrier adressé à VOLT WEB AGENCY.

Le CLIENT s'engage pour sa part à faire figurer en bas de chaque page de son site internet la mention discrète « Site réalisé par VOLT WEB AGENCY » éventuellement accompagné d'un lien pointant vers [www.volt-web-agency.com](http://www.volt-web-agency.com) et d'un logo.

### **ARTICLE 6 - OBLIGATION DE COLLABORATION DES PARTIES**

Chacune des parties s'engage :

- à la transparence vis-à-vis de l'autre partie en ce qui concerne les difficultés qu'elle pourrait rencontrer et qui seraient de nature à perturber la bonne exécution des Services, qu'elles soient techniques, financières, humaines, organisationnelles ou logistiques ;

- à informer l'autre partie de toutes difficultés qui pourraient affecter l'exécution des Services dans les plus brefs délais. En pareil cas, les parties rechercheront en toute bonne foi une solution pour surmonter ces difficultés ;
- à communiquer à l'autre partie les éléments, informations et documents en sa possession et à lui en faciliter la consultation, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exécution des Services et/ou ils lui sont demandés par l'autre partie.

VOLT WEB AGENCY ne peut pas être tenue pour responsable des retards dus à l'indisponibilité des moyens que le CLIENT doit fournir.

## **ARTICLE 7 – OBLIGATION DU CLIENT**

### **7.1 Fourniture des informations nécessaires à l'accomplissement des Services par VOLT WEB AGENCY**

Le CLIENT s'engage à fournir à VOLT WEB AGENCY, pendant toute la durée du présent Contrat, toutes les informations, tous les renseignements, tous les documents en sa possession, et toute l'assistance raisonnablement nécessaire au bon accomplissement des Services tels que définies dans le Bon de Commande pour lui permettre de réaliser et d'assurer, dans de bonnes conditions, la fourniture desdits Services.

### **7.2 Actions devant être réalisées par le CLIENT**

Le CLIENT s'engage en outre à accomplir les tâches listées ci-dessous, nécessaires au bon déroulement de la mission dévolue à VOLT WEB AGENCY :

- Répondre à toute demande d'information, de précisions, de validation, de vérification ou d'approbation émanant de VOLT WEB AGENCY dans un délai raisonnable suivant la demande. Le CLIENT reconnaît que ces informations, précisions, validations, vérifications ou approbations sont essentielles à la réalisation des Prestations dans les délais prévus, notamment à l'exécution des travaux publicitaires ;
- Transmettre à VOLT WEB AGENCY, dès réception du Questionnaire, tout document nécessaire à la réalisation des Services.

### **7.3 Respect des droits d'auteur, des signes distinctifs et du droit à l'image des tiers**

Le CLIENT est alerté quant à l'absolue nécessité de vérifier qu'il a le droit d'utiliser les Contenus qu'il décide de publier sur son site via le Questionnaire, notamment des images, vidéos, sons, textes, articles, bout de code, ou tout autre Contenu collecté ou mis en avant par l'intermédiaire de ces développements tiers.

VOLT WEB AGENCY rappelle qu'il ne procède pas à un contrôle des Contenus des sites VOLT WEB AGENCY qu'il héberge.

Le CLIENT s'engage à ne fournir à VOLT WEB AGENCY que des contenus véridiques et qu'il a le droit d'utiliser, notamment en ce qui concerne les droits d'auteur ou autres droits de

propriété intellectuelle et/ou industrielle éventuellement attachés ainsi que toute œuvre audiovisuelle, musicale, ou autres œuvres d'art.

Le CLIENT s'engage à ne pas fournir d'informations fausses ou erronées à VOLT WEB AGENCY, notamment via le Questionnaire fourni par ce dernier.

En conséquence, le CLIENT garantit VOLT WEB AGENCY contre toute réclamation et notamment contre toute action en contrefaçon et/ou en concurrence déloyale et/ou parasitaire intentée par tout tiers du fait de l'utilisation des Contenus fournis par le CLIENT.

#### 7.4 Respect de l'ordre public et des bonnes mœurs

Le CLIENT s'engage à ne pas mettre à la disposition de VOLT WEB AGENCY, notamment via le Questionnaire, de Contenus comportant de quelconques éléments illégaux, à savoir et notamment des Contenus racistes, obscènes, menaçants, injurieux, abusifs, pornographiques, pédophiles, harcelants, haineux, négationnistes, diffamatoires et, de manière générale, susceptibles de porter atteinte à l'ordre public et aux droits des tiers.

Dans ces conditions, VOLT WEB AGENCY, ne saurait être tenu pour responsable d'une atteinte portée à un tiers du fait d'un Contenu mis à disposition via le Questionnaire ou mis en ligne par le CLIENT. Dans une telle situation, VOLT WEB AGENCY se réserve la faculté, sans autre préavis ni formalisme, de suspendre le site du CLIENT, après l'en avoir avisé.

#### 7.5 Interdiction de revente et d'exploitation des Outils de VOLT WEB AGENCY au profit d'un tiers

Sauf autorisation préalable de la part de VOLT WEB AGENCY, le CLIENT n'est pas autorisé à mettre à disposition à des tiers, à titre gratuit ou payant, ni même à utiliser dans un cadre autre que celui de ce contrat, les programmes, portions de code, site, ou outils fournis par VOLT WEB AGENCY.

#### 7.6 Plainte et réclamation d'un tiers

Le CLIENT s'engage à informer sans délai VOLT WEB AGENCY en cas de plainte, réclamation, ou action de tiers concernant le site qu'il aura conçu par son intermédiaire.

Le CLIENT s'engage également à répondre dans un délai inférieur à 24 (vingt-quatre) heures à toute demande d'information de la part de VOLT WEB AGENCY.

#### 7.7 Mentions légales devant figurer sur le site du CLIENT

VOLT WEB AGENCY tient à rappeler à son CLIENT la nécessité de mettre en place des mentions légales sur son Site Internet. Chaque CLIENT est l'unique responsable de l'édition de ses mentions légales, qui doivent être conformes aux dispositions légales et réglementaires applicables.

## **ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DE VOLT WEB AGENCY**

### 8.1 Garanties de performance

VOLT WEB AGENCY est tenue à une obligation générale de moyens et s'engage à ce titre à accomplir les Services conformément aux règles de l'art de sa profession et notamment à apporter son savoir-faire, son expertise, son expérience, ainsi que faire ses meilleurs efforts pour mettre à la disposition du Client les moyens, tant matériels qu'humains, nécessaires pour exécuter les Prestations qui lui sont confiées.

VOLT WEB AGENCY propose au CLIENT un abonnement qui correspond à un usage normal de d'un site internet vitrine, tel qu'il est défini ci-dessous.

Le volume de Contenus échangés chaque mois avec les internautes visitant le site et le volume de données stockées sont limités à vingt (20) giga octets.

### 8.2 Accès

VOLT WEB AGENCY s'engage à ce que son site créé soit disponible pour les Internaute, quasiment à tout moment, soit une disponibilité de 99%, à l'exclusion des périodes de maintenance, de mise à jour ainsi que dans l'hypothèse de complications techniques sur lesquelles VOLT WEB AGENCY n'a aucun contrôle ou qu'un contrôle partiel. Le CLIENT reconnaît par les présentes conditions générales avoir l'entière responsabilité de l'utilisation des identifiants et mot de passe, et assume toutes conséquences d'une utilisation frauduleuse ou illicite de ces derniers.

VOLT WEB AGENCY n'étant pas tenu à une obligation de surveillance générale des outils qu'il met à disposition, toute constatation d'indisponibilité totale ou partielle des outils, du site du CLIENT doit être notifiée à VOLT WEB AGENCY par email à l'adresse [sebastien.orlandini@volt-web-agency.com](mailto:sebastien.orlandini@volt-web-agency.com).

## **ARTICLE 9 – PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME DE FINANCEMENT**

Dans le cadre des Services, VOLT WEB AGENCY peut proposer au CLIENT la prise en charge du financement de ses Services auprès d'un organisme de financement (« **Organisme de Financement** »).

A cette fin, VOLT WEB AGENCY informe le CLIENT, au moment de la signature du Bon de Commande, en donnant toutes précisions utiles, notamment l'identité de l'Organisme de Financement.

VOLT WEB AGENCY constitue pour le compte du CLIENT le dossier de demande de prise en charge. Ces démarches sont effectuées selon des modalités déterminées d'un commun accord entre l'Organisme de Financement et VOLT WEB AGENCY.

Si l'Organisme de Financement accepte le dossier du CLIENT, VOLT WEB AGENCY en informera le CLIENT à l'adresse électronique indiquée lors de la Commande. L'Organisme de Financement prendra ensuite attache avec le CLIENT pour déterminer les conditions de financement.

La facturation et le paiement du Prix seront effectués conformément aux conditions de prise en charge de l'Organisme de Financement.

En cas de souscription à un contrat de location longue durée auprès d'un Organisme de financement, ce sont les conditions générales liées à ce contrat de location longue durée qui s'appliquent.

Le Client reconnaît et accepte expressément qu'à défaut de réponse favorable de l'Organisme de Financement, il est redevable du prix auprès de VOLT WEB AGENCY, dans les conditions prévues à l'article 10.

## **ARTICLE 10 - MODALITES DE FACTURATUION ET DE PAIEMENT – PENALITE DE RETARD**

### 10.1 Prix

Sauf dispositions particulières conclues avec l'Organisme de Financement, le Client s'engage à payer à VOLT WEB AGENCY les mensualités mentionnées dans le Bon de Commande.

Les prix affichés, communiqués au CLIENT, présents sur [www.volt-web-agency.com](http://www.volt-web-agency.com) sont présentés hors taxes et TTC. VOLT WEB AGENCY pourra répercuter toute variation de TVA sur le prix sans préavis et sans que cela ne puisse être à l'origine d'une résiliation anticipée du Contrat de la part du CLIENT.

### 10.2 Modalités de paiement

Le paiement de la première mensualité de l'Abonnement s'effectue, au moment de la souscription, par carte bancaire, via un lien sécurisé ou par téléphone.

La transaction est immédiatement débitée sur la carte bancaire du CLIENT après vérification des données de celle-ci, à réception de l'autorisation de débit de la part de la société émettrice de la carte bancaire utilisée par le CLIENT.

À cette fin, le CLIENT confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter, que le nom figurant sur la carte bancaire est effectivement le sien et qu'il dispose des autorisations nécessaires pour procéder au paiement le cas échéant. Le CLIENT communique les seize chiffres et la date d'expiration de sa carte bleue ainsi que le cas échéant, les numéros du cryptogramme visuel.

Dans le cas où le débit des sommes dues par le Client serait impossible, la vente en ligne serait immédiatement résolue de plein droit et la commande serait annulée.

Sauf résiliation par le CLIENT, le paiement des mensualités suivantes dues au titre de l'Abonnement sera automatiquement effectué par prélèvement sur le même mode de paiement à savoir la carte bancaire dont le CLIENT aura renseigné les coordonnées précédemment.



VOLT WEB AGENCY adressera au CLIENT une facture au format électronique, à chaque paiement. Le CLIENT accepte expressément de recevoir ou de disposer des factures par voie électronique.

Lorsque le CLIENT est passé par un Organisme de financement pour financer son site, il se charge de régler les sommes dues auprès de cet Organisme de financement, et ne recevra donc pas de facture de la part de VOLT WEB AGENCY.

Il appartient au CLIENT de mettre à jour ses coordonnées bancaires, en temps utile, et d'en informer VOLT WEB AGENCY, au même titre que tout éventuel incident de paiement. A défaut de mise à jour de ses coordonnées bancaires (notamment en cas de changement de carte bancaire), le site du CLIENT pourra être suspendu jusqu'à la mise à jour des coordonnées valides.

Si le CLIENT a donné plusieurs moyens de paiement à VOLT WEB AGENCY, et si l'un de ces moyens de paiement ne fonctionne pas, VOLT WEB AGENCY pourra réaliser une tentative de paiement sur les autres moyens transmis à VOLT WEB AGENCY. Si le CLIENT souhaite que VOLT WEB AGENCY ne puisse plus utiliser un moyen de paiement, il se doit d'en informer VOLT WEB AGENCY par email.

### 10.3 Paiement de l'apport

En plus de l'Abonnement, certaines offres nécessitent le versement d'un apport. Cet apport sera débité directement sur la carte bancaire du CLIENT selon la procédure indiquée ci-dessus.

L'apport est débité au moment du paiement réalisé par le CLIENT qui doit intervenir le jour de la signature du Bon de commande.

### 10.4 Conséquences d'un retard de paiement ou non-paiement

#### 10.4.1 Déchéance du terme

Dans le cas où le CLIENT a signé le Bon de Commande, il s'engage à payer les sommes dues au titre des Services fournis par VOLT WEB AGENCY, notamment les mensualités dues au titre de l'Abonnement pendant le nombre total de mois pour lesquels il s'est engagé.

A défaut de paiement dans les délais prévus, l'ensemble des sommes dues au titre de l'Abonnement seront exigibles.

Dans l'exemple d'un site web à 69 € HT/mois avec un engagement de 48 mois, à défaut de paiement d'une échéance dans les délais, le CLIENT sera dans l'obligation de régler les 3.312 € HT, même s'il ne souhaite pas garder son site web ou s'il ne souhaite pas signer le contrat de financement (dans le cadre d'un dossier pris en charge par un Organisme de Financement partenaire).

#### 10.4.2 Pénalités de retard

En cas de défaut de prélèvement, et si le CLIENT n'a pas régularisé sa situation dans les 30 jours, le site du CLIENT pourra être automatiquement suspendu par VOLT WEB AGENCY, un message sur la page d'accueil du site indiquant alors que ce dernier est inaccessible pour cause de défaut de paiement. Cette période de suspension sera tout de même due par le CLIENT, dans la mesure où son site internet continue d'être hébergé par VOLT WEB AGENCY et à bénéficier des mises à jour techniques.

A défaut de paiement à la date prévue, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, sans préjudice d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour ses opérations de refinancement, majoré de 10 points. Lequel est immédiatement exigible, sans qu'un rappel ne soit nécessaire

## **ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

11.1 – Les données à caractère personnel recueillies auprès du signataire par VOLT WEB AGENCY, en qualité de responsable du traitement, à l'occasion de la signature du Contrat pourront faire l'objet de traitements. Les traitements réalisés ont principalement pour finalités la gestion de la relation contractuelle, l'octroi de financement, la gestion de la relation commerciale et la solution web et services souscrits, la personnalisation de notre relation y compris la prospection et l'animation commerciale, la réalisation d'études statistiques, le recouvrement, l'évaluation du risque de crédit, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la gestion des incidents ainsi que la mise en œuvre des obligations légales et réglementaires. Les données personnelles seront conservées pour la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation professionnelle, à la bonne exécution des Services, tout en respectant les contraintes légales et réglementaires en matière de prescription.

11.2 – Pour réaliser les finalités listées ci-dessus, VOLT WEB AGENCY sera amenée à communiquer ces données à toute entité partenaire ainsi qu'à des sous-traitants participant notamment à l'offre de financement dans les limites nécessaires à l'exécution des finalités décrites ci-avant. Les données personnelles collectées pourront être communiquées et archivées pour satisfaire aux obligations légales et/ou réglementaires et/ou encore pour répondre aux demandes des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. À ce titre, le CLIENT autorise expressément VOLT WEB AGENCY à partager les données à caractère personnel le concernant et leurs mises à jour.

11.3 –. Toutes les précautions utiles sont prises pour assurer la sécurité et la confidentialité des ces données personnelles, notamment pour empêcher leur perte, altération, destruction ou accès par des tiers non autorisés.

11.4 – Le CLIENT dispose d'un droit d'accès et de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, ainsi que le droit à la portabilité de ses données personnelles. Le CLIENT peut à tout moment et sans frais s'opposer à tout traitement de prospection et d'animation commerciale. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner, au cas par cas, l'impossibilité de fournir le produit ou le service attendu. Le CLIENT peut exercer ses droits en écrivant à l'adresse de VOLT WEB AGENCY : [sebastien.orlandini@volt-web-agency.com](mailto:sebastien.orlandini@volt-web-agency.com). Le CLIENT a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL),

autorité en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

En cas de prise en charge du financement par un organisme de financement, le traitement de données personnelles du CLIENT fait par cet organisme lui est propre, ce dernier agissant en qualité de responsable de traitement. Le CLIENT est invité à se rapprocher de l'organisme de financement avec lequel il a traité pour connaître les conditions liées au traitement de ses données personnelles par ce dernier, auquel VOLT WEB AGENCY est totalement étranger.

## **ARTICLE 12 – RÉTRACTATION**

Conformément à L.221-3 du code de la consommation : « *Les dispositions des sections 2, 3, 6 du présent chapitre applicables aux relations entre consommateurs et professionnels, sont étendues aux contrats conclus hors établissement entre deux professionnels dès lors que l'objet de ces contrats n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq.* » Ainsi, en application des dispositions des articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, le CLIENT concerné dispose en principe d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25 du Code de la consommation.

Toutefois, conformément aux exceptions légales prévues à l'article L.221-28 13° du Code de la consommation, et notamment de la personnalisation du contenu et du souhait du CLIENT d'obtenir les Services avant l'expiration du délai de 14 jours, le CLIENT accepte sans réserve les présentes Conditions Générales, et fixe sa renonciation expresse à bénéficier du droit de rétractation en payant le prix de l'Abonnement et en cochant la case dédiée à cet effet pour accéder aux Services.

VOLT WEB AGENCY fournit ensuite une confirmation de la renonciation du CLIENT dans les conditions prévues aux dispositions du deuxième l'alinéa de l'article L. 221-13 du code de la consommation.

**Par conséquent, en signant le Bon de Commande, le CLIENT accepte de déclencher la fourniture immédiate des Services en cochant la case dédiée à cet effet l'informant de la renonciation à son droit de rétractation sur l'Abonnement souscrit et permettant de recueillir son consentement exprès.**

## **ARTICLE 13 – EXPIRATION OU RESILIATION**

### 13.1 Expiration du Contrat conclu avec engagement

Le Contrat n'étant pas renouvelé par tacite reconduction, celui-ci est automatiquement expiré à la fin de l'Abonnement initial si aucun nouveau bon de commande n'est signé. Toutes les sommes engagées pour l'exécution d'un bon de commande doivent être payées par le CLIENT selon les modalités prévues dans les présentes.

### 13.2 Résiliation unilatérale du Contrat conclu sans engagement

Chacune des Parties pourra mettre fin au Contrat conclu sans engagement par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sous réserve d'un préavis de deux (2) mois. Le CLIENT ne pourra prétendre au remboursement des sommes déjà versées.

11

### 13.3 Résiliation pour faute

Le non-respect par l'une des parties de l'une des obligations mises à sa charge aux termes du présent Contrat entraîne la résiliation de plein droit du contrat quinze (15) jours après réception d'une mise en demeure d'exécuter la ou lesdites obligations par lettre recommandée avec demande d'avis de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

La présente résiliation n'emporte pas renonciation à l'obtention par la voie judiciaire des dommages-intérêts que pourrait réclamer une partie du fait de l'inexécution de ses obligations par la partie défaillante.

La résiliation pourra également intervenir par anticipation en cas d'ouverture d'une procédure collective (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) à l'encontre de l'une ou l'autre des parties dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, et sous réserve des dispositions d'ordre public applicables et par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

Le présent Contrat peut également être résilié par l'une quelconque des Parties dans les cas suivants :

- force majeure (dans les conditions prévues à l'article 14 du présent Contrat) ; - conformément à toutes dispositions légales et réglementaires encadrant la matière.

### 13.4 Conséquences de la résiliation / du terme du Contrat

A la cessation du Contrat, le CLIENT restera propriétaire des Contenus qu'il aura fournis sur son site internet. Il pourra les récupérer dans un délai de quinze (15) jours à compter de la cessation du Contrat, par une simple extraction HTML ou de simples copiés-collés de contenus réalisés par ses soins. Cette récupération devra être faite dans le délai susmentionné, moment auquel VOLT WEB AGENCY pourra naturellement suspendre le site internet du CLIENT.

Dans le cas où le CLIENT souhaite récupérer la gestion de son nom de domaine, ce dernier devra respecter les conditions suivantes :

- Préciser dans son courrier de résiliation le nom de domaine en question, pour éviter toute erreur ;
- Indiquer dans son courrier de résiliation qu'il souhaite que VOLT WEB AGENCY lui fournisse le code de transfert du nom de domaine ;
- Prendre en charge les frais de transfert d'un montant 6 (six) euros TTC, en joignant à sa lettre de résiliation un chèque de ce montant, à l'ordre de VOLT WEB AGENCY.

Dans le cas où ce processus est respecté, et sous réserve que le CLIENT soit parfaitement à jour de ses paiements, VOLT WEB AGENCY fournira au CLIENT un code de transfert lui permettant de récupérer la gestion du nom de domaine.

12

Au terme du Contrat, dans le cas où le CLIENT souhaite devenir propriétaire du site et reprendre entièrement sa gestion (maintenance, hébergement, modifications, etc.), VOLT WEB AGENCY peut lui céder le site dans les conditions ci-après.

Cette cession implique la transmission des archives, du template, des plugins, et de tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement du site, ainsi que le cas échéant l'ensemble des données présentes sur l'adresse email professionnelle mise à disposition par VOLT WEB AGENCY. VOLT WEB AGENCY s'engage à procéder à la transmission de l'ensemble de ces éléments en contrepartie du paiement de la somme forfaitaire de cinq cents (500) euros HT correspondant aux coûts des prestations de réversibilité.

Enfin, si à l'issue du Contrat le CLIENT souhaite mettre en veille son site internet, VOLT WEB AGENCY propose de sauvegarder les archives du CLIENT afin de lui permettre ultérieurement de relancer son site internet, souscrire un nouvel abonnement auprès de VOLT WEB AGENCY ou de racheter son site internet dans les conditions énoncées ci-avant. Cette mise en veille du site internet du CLIENT fera l'objet d'un nouveau bon de commande. Ce Service est un abonnement sans engagement pour un montant de 5€ mensuel.

#### **ARTICLE 14 – GARANTIE**

Le CLIENT doit vérifier le bon fonctionnement de son site internet dès la mise en ligne officielle et transmettre à VOLT WEB AGENCY les dysfonctionnements constatés.

Le CLIENT dispose de quinze (15) jours à compter de la mise en ligne officielle de son site internet, et/ou de la livraison d'une prestation annexe, pour faire jouer la présente garantie en cas de dysfonctionnement constaté.

VOLT WEB AGENCY s'engage à remédier à tout problème de fonctionnement résultant d'un défaut de conception ou d'exécution de ses Services.

Toutefois, l'obligation de garantie de VOLT WEB AGENCY est exclue dans les cas constatés de dysfonctionnements suivants :

- dus à une mauvaise utilisation du CLIENT ;
- suite à une intervention du CLIENT ou d'un tiers autre que VOLT WEB AGENCY ;
- suite à une négligence, à un défaut de gestion ou de maintenance du CLIENT.

La maintenance n'assume que les mises à jour des produits installés.

La maintenance comprend :

- Mises à jour de sécurité de Next.js et des potentiels CMS.
- Sauvegardes hebdomadaire des pages et de la base de données
- Modifications du contenus (images, vidéos, textes, couleurs etc)
- Gestion du site chez un hébergeur : mises à jour de sécurité, sécurisation du site avec la génération de certificat SSL, gestion des redirections et adresses IP
- Gestion du nom de domaine : paramétrage des serveurs DNS et renouvellement
- Gestion des adresses mails professionnelles

Lorsque le Contrat d'Abonnement est souscrit par le CLIENT, VOLT WEB AGENCY ira visiter au minimum une (1) fois par mois l'espace d'administration du site internet du CLIENT afin de procéder aux vérifications préventives. Les mises à jour incluses dans la maintenance se feront au moment le plus adéquat, jugé par VOLT WEB AGENCY et dans l'intérêt du site internet du CLIENT.

## **ARTICLE 15 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS SUR LE SITE INTERNET**

Le contenu et la structure du site créé par VOLT WEB AGENCY sont protégés par le droit d'auteur. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de VOLT WEB AGENCY ou de ses ayants droit ou ayants cause constitue une violation des dispositions du Code de la propriété intellectuelle et sera susceptible de donner lieu à des poursuites judiciaires. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Le CLIENT conserve tous les droits sur les Contenus qu'il aura fournis à VOLT WEB AGENCY. VOLT WEB AGENCY est autorisé à reproduire et diffuser ces Contenus pour la réalisation du site du CLIENT. De plus, pendant la durée du Contrat, VOLT WEB AGENCY est autorisé par le CLIENT à afficher le site du CLIENT en « exemple » sur le site volt-web-agency.com (ou tout autre support). Ainsi, dès la publication de ses Contenus sur son Site, le CLIENT accorde à VOLT WEB AGENCY une licence d'utilisation mondiale, non-exclusive, gratuite, incluant le droit d'utiliser, de copier, de reproduire, de traiter, d'adapter, de modifier, de publier, de transmettre, d'afficher et de distribuer ces Contenus, tels qu'intégrés sur le site réalisé par VOLT WEB AGENCY, notamment à titre de référence ou d'exemple de réalisation. VOLT WEB AGENCY sera ainsi autorisé à afficher un aperçu du site du CLIENT, un lien vers ledit site, éventuellement associé à un témoignage du CLIENT ainsi que son identité.

Le CLIENT autorise également VOLT WEB AGENCY à effectuer un certain nombre d'actions ayant pour but d'améliorer l'ergonomie ou la visibilité du Site du CLIENT.

## **ARTICLE 16 – RESPONSABILITÉ**

### **16.1 – Plafond de responsabilité**

La responsabilité de VOLT WEB AGENCY ne sera engagée qu'en cas de faute avérée de VOLT WEB AGENCY relative aux prestations lui incombant.

La responsabilité de VOLT WEB AGENCY est plafonnée à l'ensemble des sommes versées par le CLIENT à VOLT WEB AGENCY au titre du Contrat.

En tout état de cause, la responsabilité de VOLT WEB AGENCY est exclue pour tout dommage indirect, matériel ou immatériel, qui pourrait survenir dans le cadre des Prestations.

## 16.2 – Exclusions de responsabilité

Les réalisations de VOLT WEB AGENCY utilisent des logiciels développés par des tiers tels que WordPress, package npm, version de Next.js et de React, des plugins. En aucun cas, VOLT WEB AGENCY ne peut être tenu pour responsable des anomalies, bugs, dysfonctionnements de ces outils, qui demeurent sous la responsabilité de leurs auteurs, pas plus que des services éventuellement associés (réseaux sociaux, etc...). Cependant, la mise à jour de WordPress, des packages npm, de Next.js, de React, et des plugins sont sous la responsabilité du VOLT WEB AGENCY (abonnement, maintenance).

VOLT WEB AGENCY ne saurait être tenu pour responsable d'une défaillance des opérateurs des réseaux et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

## **ARTICLE 17 - LA FONCTIONNALITÉ "EMAIL"**

VOLT WEB AGENCY peut proposer au CLIENT une souscription à une option correspondant à la mise à disposition d'une adresse email professionnelle avec le nom de domaine du CLIENT, qui est intégrée dans l'offre VOLT WEB AGENCY souscrite.

Cette option est réservée aux clients domiciliés en France et en Suisse. Cette option ne peut être fournie indépendamment et nécessite d'avoir souscrit un Abonnement principal pour la création d'un site internet auprès de VOLT WEB AGENCY. L'option est soumise aux mêmes caractéristiques de période d'engagement, de paiement, de facturation, et de conditions d'utilisation que l'Abonnement principal.

Au moment de l'inscription, le CLIENT choisit une adresse email. L'adresse est créée par VOLT WEB AGENCY, qui crée un mot de passe associé, le CLIENT étant invité à le modifier lors de sa première connexion. Ces données d'accès sont personnelles et strictement confidentielles. Le CLIENT est seul responsable de leur conservation et de l'utilisation de son compte. Si l'identifiant et/ou le mot de passe sont parvenus sous quelque forme et pour quelque raison que ce soit entre les mains d'un tiers indelicat, le CLIENT doit en informer immédiatement VOLT WEB AGENCY.

VOLT WEB AGENCY ne saurait être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit dû à un manquement à l'engagement de confidentialité du CLIENT. VOLT WEB AGENCY assure une prestation dans la limite de ce que fournit son prestataire pour ce service, conformément à ses conditions générales de ventes disponibles dans les CGV de son prestataire : [https://workspace.google.com/intl/fr/terms/premier\\_terms](https://workspace.google.com/intl/fr/terms/premier_terms).

Ce service permet d'échanger des courriers électroniques (textes, images, sons) avec toute personne disposant d'une boîte aux lettres électronique d'un quelconque service de

messagerie connecté à Internet.

VOLT WEB AGENCY fournit le service email en l'état et fixe les limites qui lui sembleront utiles à l'utilisation normale du service, notamment une limite de 500Mo d'espace occupé sur le serveur, par adresse email. VOLT WEB AGENCY se réserve le droit de limiter l'accès au service email si cela est nécessaire pour sa sécurité, son intégrité, la protection des données collectées, ou une mise à jour importante.

Si la loi l'exige, VOLT WEB AGENCY devra divulguer toute ou partie des données du CLIENT, notamment suite à une demande judiciaire ou administrative. Le CLIENT est tenu de consulter sa boîte aux lettres électronique et de procéder à la sauvegarde des messages régulièrement.

Le CLIENT s'engage à respecter l'interdiction de procéder à des envois massifs de messages non sollicités (courriels ou « spams ») ; en cas de violation de cette interdiction, l'utilisateur engage sa responsabilité et est tenu de réparer tout dommage ainsi causé à VOLT WEB AGENCY et/ou un tiers.

En cas de manquement du CLIENT aux engagements pris ci-dessus, VOLT WEB AGENCY se réserve le droit de bloquer sa boîte aux lettres électronique, voire de résilier le Contrat. VOLT WEB AGENCY avertit le CLIENT du blocage/de la résiliation par courrier électronique. Il est précisé qu'un tel blocage (voire la résiliation) est sans préjudice de toute action judiciaire que VOLT WEB AGENCY pourrait engager à l'encontre du CLIENT ainsi que de tous dommages et intérêts que VOLT WEB AGENCY pourrait réclamer au CLIENT.

L'utilisation du service Email dépend souvent du logiciel d'emailing du CLIENT (Outlook par exemple). VOLT WEB AGENCY ne garantit ni expressément, ni implicitement, la disponibilité de la messagerie électronique, l'archive des courriels, ou encore l'efficacité des filtres anti-spam mis en place par ses soins etc.

VOLT WEB AGENCY attire l'attention de l'utilisateur sur le fait qu'au moment où la résiliation du contrat devient effective, ses identifiants et son mot de passe ainsi que tous les contenus et données seront supprimés définitivement. Le transfert éventuel des données à la demande du CLIENT est possible dans les conditions prévues à l'article 12.3.

## **ARTICLE 18 – FORCE MAJEURE**

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence des tribunaux français.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle



est temporaire. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de trente (30) jours, le présent Contrat sera purement et simplement résolu.

## **ARTICLE 19 – CONFIDENTIALITE**

Les Parties s'engagent à ne pas divulguer d'informations et/ou de documents concernant l'activité, les travaux, le savoir-faire, les données ou les méthodes de l'autre Partie auxquels elles sont présumées n'avoir accès qu'à titre confidentiel ou dont elles pourraient avoir connaissance par quelque moyen que ce soit, à l'occasion de l'exécution du Contrat.

En conséquence, chacune des Parties s'engage à ne pas les divulguer à quiconque sans l'accord préalable exprès de l'autre partie.

Chacune des Parties s'engage à faire respecter l'engagement ci-dessus par l'ensemble de son personnel ainsi qu'à ses sous-traitants, consultants et plus généralement par toute personne ayant à connaître des dites informations pour les besoins de l'exécution du Contrat.

L'engagement de secret ci-dessus sera valable pendant toute la durée du Contrat et jusqu'à ce que les informations confidentielles tombent dans le domaine public. En vertu du Contrat, le destinataire n'est pas tenu de maintenir la confidentialité concernant les Informations Confidentielles, s'il est en mesure de démontrer, au moyen de preuves, que les informations :

- i. sont déjà publiques au moment de leur divulgation ; ou
- ii. sont rendues publiques autrement que par leur divulgation par le destinataire, en contradiction avec les termes du Contrat; ou
- iii. se trouvent, avant leur divulgation par la partie divulgatrice, légalement en possession du destinataire (ainsi qu'il peut être démontré par les archives de ce dernier ou par tout autre moyen de preuve), libres de toute restriction quant à leur utilisation ou leur divulgation ; ou
- iv. après leur divulgation par la partie divulgatrice, transmises au destinataire (ainsi qu'il peut être démontré par les archives de ce dernier ou par tout autre moyen de preuve) par une source autre que la partie divulgatrice, ladite source n'étant soumise à aucune obligation de confidentialité concernant ces informations ;
- v. doivent être divulguées en vertu d'une loi, d'un règlement, d'une décision de justice ou d'une autre action légale d'une autorité gouvernementale, administrative ou réglementaire juridiquement habilitée à demander cette divulgation, et ce à condition que le destinataire en informe immédiatement la partie divulgatrice et s'efforce, dans la mesure où il est légal de le faire, de limiter autant que possible la portée de cette divulgation et de donner à la partie divulgatrice la possibilité de contester ladite divulgation.

## **ARTICLE 20 –DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

La loi française est seule applicable aux présentes Conditions Générales de Vente.

Conformément à l'article L.221-3 du code de la consommation, le CLIENT professionnel visé par ledit article est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.

Conformément à l'ordonnance n°2015-1033 et au décret n°2015-1382 et à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout différend ou litige dit de consommation, sous réserve de

17

l'article L.612-2 du Code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable de médiation.

A cette fin, le Client est informé que VOLT WEB AGENCY a désigné le médiateur suivant : CM2C, Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice.

Depuis le 15 février 2016, la plateforme en ligne de règlement amiable des litiges de la Commission Européenne est ouverte au public. Tout consommateur qui rencontre un litige avec une entreprise située sur le territoire de l'Union a la possibilité de déposer une demande de médiation par le biais de cette plateforme européenne <http://ec.europa.eu/consumers/odr>. Vous pouvez consulter également le site internet de la Commission européenne dédié à la médiation de la consommation : [https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/consumers/resolve-your-consumer-complaint\\_en](https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/consumers/resolve-your-consumer-complaint_en).

**A DEFAUT DE MEDIATION, TOUT DIFFEREND LIE A L'INTERPRETATION, L'EXECUTION OU LA VALIDITE DU CONTRAT SERA SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBINAL DE COMMERCE DE CHAMBERY (73).**